

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, WILHELM Nicolas, ROIBET Amandine.

Absents excusés : MM. DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme DESSEMOND a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette,
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à M. Le Maire, Dominique MOMBARD,
Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à M. BELLANGER Lionel,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. WILHELM Nicolas,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 12

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2024_19	15/02/2024	DIA BARBIER et CARRA / BONNAFOUS – Parcelles cadastrées n° AC 4 et 1/29 ^{ème} des n° AC 38/53/266/270/271/272/394 - 1 Rue des Mimosas, reçue en mairie le 14 février 2024

DEC2024_20	19/02/2024	Acte de concession MALOT Renouvellement N°485
DEC2024_21	19/02/2024	Acte de concession POIRIER Bernard Renouvellement N°379
		N° 22 à 27 – Délibérations du Conseil Municipal du 20 février 2024
DEC2024_28	27/02/2024	Renouvellement de concession CHARLON RITTON EYNARD
DEC2024_29	29/02/2024	DIA RUIZ – Parcelle cadastrée n° AI 227 - 98 Bis Avenue Dauphiné-Provence, reçue en mairie le 28 février 2024
DEC2024_30	11/03/2024	DIA PION / VINCENT – Parcelle cadastrée n° AH 6 - 2 Place des Capucins, reçue en mairie le 11 mars 2024
DEC2024_31	11/03/2024	DIA PALISSE / CUZIN – Parcelles cadastrées n° AC 554/557 et 332/525/526 pour partie - 19 B Rue de Génissieux, reçue en mairie le 11 mars 2024
DEC2024_32	18/03/2024	DIA CONSORT COUVREUR / TOURNEL – Parcelle cadastrée AB 788 – 5 bis Domaine du Grand Chemin, reçu en mairie le 15 mars 2024

Etablissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises – Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la Loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2024, fixant, pour l'année 2025, à 3 le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel dans le département ;

Il convient donc d'établir, pour l'année 2025, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir de la liste générale des électeurs.

Le nombre de personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 9 personnes.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** que Monsieur le Maire sollicite deux personnes pour procéder au tirage au sort de neuf noms destinés à l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour le jury d'assises :

	NOM - PRENOMS	DATE DE NAISSANCE
1	GUICHARD Florence	08/10/1973

2	LAGRANGE Eric	20/07/1964
3	ZAFRILLA BALAGUER Francis	03/06/1959
4	LOMBARD Guy	22/04/1938
5	FERMOND Anthony	28/11/1999
6	CHARASSON Sylvain	21/04/1994
7	ZIAINA Laid	29/03/1952
8	BLACHE Michèle, épouse SABADIE	27/08/1951
9	ROSTAGNAT Stéphane	02/10/1969

DEL2024_34 - Demande de fonds de concours – Travaux de rénovation de la toiture de l’Eglise Notre Dame et de la Cure – Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de « réfection de la toiture de l’Eglise et rénovation de l’appartement de la Cure ».

Ces travaux sont consécutifs aux dégâts causés par les orages et la grêle du 15/06/2019.

A ce titre, ces travaux ont bénéficié d’une attribution d’aide financière par le Département ainsi que par Valence Romans Agglo dans le cadre du fonds de soutien.

Ils peuvent être également subventionnés par Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 168 686.55 € HT, soit 202 423.86 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s’établit donc comme suit :

Dépenses	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	5 850.00 €	
Rénovation logement Cure - Plancher / Cloisons	16 101.00 €	
Rénovation logement Cure - Electricité	7 792.50 €	
Rénovation logement Cure - Carrelage	3 926.45 €	
Rénovation logement Cure - Menuiseries	8 151.47 €	
Rénovation logement Cure - Menuiseries	1 679.92 €	
Rénovation logement Cure - Plâtrerie/Isolation/Peinture	24 590.68 €	
Rénovation logement Cure - Plomberie	6 429.33 €	
TOTAL RENOVATION CURE	74 521.35 €	
Réfection de la toiture de l'Eglise	94 165.20 €	

TOTAL REFECTION TOITURE EGLISE	94 165.20 €	
TOTAL DES TRAVAUX	168 686.55 €	
Financement		
Département (subvention grêle 2019)	3 418.00 €	2.03%
Département	15 671.00 €	9.29%
Fonds de soutien - VRA	31 524.00 €	18.69%
Fonds de concours - VRA	84 343.28 €	50.00%
Financement de la Commune	33 730.27 €	20.00%
TOTAL FINANCEMENT	168 686.55 €	100.00%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Valence Romans Agglo une aide financière au titre du fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès Département de la Drôme.

DEL2024_35 – Demande de subvention – CAF – Requalification de la Cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le centre de loisirs de la Commune (ALSH les Zigottos) se situant dans l'enceinte de l'école Julien VICAT va également pouvoir bénéficier de ce nouvel espace lors des temps périscolaires et extrascolaires.

En effet, Le centre de loisirs pourra profiter de ce nouvel espace sur les horaires suivants :

- Le matin de 7h30 à 8h30 – Garderie
- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir de 16h30 à 18h30 – Garderie
- Le mercredi de 7h30 à 18h30
- La première semaine de chaque période de vacances scolaires (Noël, hiver, printemps et été) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Les deux semaines des vacances d'automne de 7h30 à 18h30.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)
Études préalables		3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales		600.00 €
Maîtrise d'œuvre	Mission de base	16 038.00 €
	Mission OPC	2 000.00 €
	Réalisation guide « Mode d'emploi »	1 200.00 €
	Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau	1 000.00 €
Travaux (détail) :		327 215.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la CAF ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de requalification de la Cour de l'école maternelle Julien VICAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF une aide financière.

DEL2024_36 – Fixation des taux de fiscalité directe – Année 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les taux de fiscalité directe locale 2024, pour la Commune de Mours Saint Eusèbe comme suit :

TAUX	2023	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.47%	10.47%
Taxes Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	32.11%	32.11%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	51.49%	51.49%

DEL2024_37 – Décision modificative n° 3 – Budget principal de la Commune 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2023_137 du 19/12/2023 portant vote du budget principal de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2024_10 du 23/01/2024 portant décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune

Vu la délibération n° DEL2024_25 du 20/02/2024 portant décision modificative n° 2 du budget principal de la Commune

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2024 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	023	023	Virement à la section d'investissement	-5 000.00 €
	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €

Total des dépenses de fonctionnement				0.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
117 NAF	21	21351	Install générales des constructions - Bâtiments publics	121 440.00 €
127 VOI	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	-35 000.00 €
Total des dépenses d'investissement				86 440.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-5 000.00 €
	10	10222	FCTVA	-35 000.00 €
	16	1641	Emprunt en euros	5 000.00 €
	21	2128	Autres agencements et aménagements	121 440.00 €
Total des recettes d'investissement				86 440.00 €

DEL2024_38 – Suppressions d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gilles ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 23/06/2020 créant l'emploi d'adjoint technique territorial, à raison de 19h00 hebdomadaire ;

Considérant la nécessité de supprimer le poste précité à la suite d'un changement de quotité d'emploi ;

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial rendu le 04 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01 avril 2024, de l'emploi permanent à temps non complet suivant :
 - Adjoint technique territorial, à raison de 19h00 hebdomadaire ;
- **MODIFIE** et **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} avril 2024 :

POSTE /EMPLOI					
Grade	Cat.	Durée hebdo. poste	Effectif budgétaire au 01/04/2024	Effectif pourvu au 01/04/2024	Missions (fiche de poste)
<i>Filière Administrative</i>					
<i>Attaché principal</i>	A	35h	1	1	DGS
<i>Rédacteur principal de 2ème classe</i>	B	35h	1	1	Accueil - Etat-Civil
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Urbanisme- Gestion cimetière - Social
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Agent comptable et gestion RH, élections
Sous-Total filière administrative			4	4	
<i>Filière Technique</i>					
<i>Agent de maîtrise principal</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques
<i>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques
<i>Adjoint technique territorial</i>	C	35h	1	1	Agent des services techniques
<i>Adjoint technique territorial</i>	C	20h	1	1	ATSEM
<i>Adjoint technique territorial</i>	C	25h	1	1	Agent de cuisine / ATSEM
<i>Adjoint technique territorial</i>	C	32h	1	1	Agent d'entretien
Sous-Total filière technique			8	8	
<i>Filière Animation</i>					
<i>Animateur principal de 1ère classe</i>	B	35h	1	1	Directrice ALSH
<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe</i>	C	13h30	1	1	Animateur sportif
<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe</i>	C	35h	1	1	Directrice adjointe ALSH
<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe</i>	C	30h	1	1	Animatrice
<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe</i>	C	28h	1	1	Animatrice

Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	28h	1	1	Agent de cuisine
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animateur (trice)
Sous-Total filière animation			8	8	
<i>Filière Police Municipale</i>					
Chef de police municipal	C	17h35	1	1	Policier municipal
Sous-Total filière police municipale			1	1	
<i>Filière médico-social</i>					
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h	1	1	ATSEM
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	30h	1	1	ATSEM
Sous-Total filière médico-social			2	2	
TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS PERMANENTS			23	23	
<i>Emploi fonctionnel</i>					
Emploi fonctionnel	A	35h	1	1	Directrice Générale des Services

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Informations / Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée du nombre d'inscriptions scolaires pour la rentrée 2024 et de ce que cela impliquera.
- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.

Fin de séance à 19h50

A Mours Saint Eusèbe, le 26 mars 2024,


Le Secrétaire de séance



BELLANGER Lionel



Le Maire de Mours Saint Eusèbe



Dominique MOMBARD